

# DAF

*DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*



## **CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE FUTSAL U15**

**2023/2024**

**Règlement**

### **ART 1 : Organisation**

La Commission Départementale Futsal, par délégation du comité Directeur est chargée de l'organisation du challenge U15.

29 équipes qualifiées. 4 journées + une finale sont prévues :

Les équipes absentes sur 1 des 4 tours ne peuvent participer au tour suivant

1<sup>er</sup> tour : le Samedi 06 Janvier 2024

2<sup>ème</sup> tour : le Samedi 20 Janvier 2024

3<sup>ème</sup> tour : le Samedi 03 Février 2024

4<sup>ème</sup> tour : le Samedi 17 Février 2024

Finale : le Samedi 9 Mars 2024

### **ART 2 : Cotation**

Les classements sont établis en tenant compte des points attribués comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Les points cumulés sur chacun des 4 plateaux sont additionnés.

Un classement est effectué après chaque journée.

A l'issue des 4 journées, les équipes présentant les meilleurs coefficients nombre de points par rapport au nombre de matchs joués seront invitées pour la Finale Départementale. (8 équipes qualifiées)

### **ART 3 : Arbitrage et Durée des matchs**

L'arbitrage est effectué par des arbitres officiels ou par des arbitres dirigeants en cas d'absence d'arbitres officiels.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs, seulement si présence d'arbitres officiels. (prélèvement du DAF, pas de règlement de frais sur place).

Les lois du jeu sont précisées sur un document annexe.

Durée des matchs :

Tournoi à 6 équipes : 1 X 10 minutes

Tournoi à 5 équipes : 1 X 15 minutes

Tournoi à 4 équipes : 2 X 10 minutes

Tournoi à 3 équipes : 2 X 15 minutes



# DAF

## *DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*

### **ART 4 : Qualification et participation des Joueurs**

Peuvent participer à ces rencontres, les joueurs licenciés Futsal U14G, U15G + 3 U13G et U14F, U15F, U16F + 3 U13F.

### **ART 5 : Fiche de plateau**

Elle est à adresser par le club recevant à l'adresse mail suivante : [GBASTIN@aisne.fff.fr](mailto:GBASTIN@aisne.fff.fr)  
**pour le Mardi suivant dernier délai**

### **ART 6 : Réserves et réclamations**

Elles sont examinées et jugées par la commission départementale compétente.  
La CD Futsal statuera sur les cas particuliers et non prévus dans ce règlement

La CD Futsal

